



## Explication sur la garantie d'eviction

Par **karkarmadison**, le **26/06/2009** à **10:40**

Bonjour,

Dans le cadre d'un rachat de part d'un bien donné par mon père il y a 13 ans à ma soeur le notaire m'a indiqué que dans le cadre de la [s]garantie d'éviction[/s] je serai redevable si je vends le bien :

- d'une plus value qui démarre le jour du rachat de la part 2009
- de rétrocéder à ma sœur la moitié du gain de la vente si j'ai fait une plus value de plus du quart de la valeur de la part de rachetée????

Est-ce que cela est arrivé à quelqu'un, quels sont les textes de loi qui font référence à cela.

Merci de vos réponses